

UNI SANS FUMÉE

DÈS LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE (SEPTEMBRE 2023), CET ESPACE DEVIENDRA **SANS FUMÉE**

Sous l'impulsion du nouveau Règlement sur l'Interdiction de Fumer (RIF), une politique forte en matière de prévention et de lutte contre les addictions est appliquée par l'UNIGE.

Il sera bientôt interdit de fumer à proximité des bâtiments (dans un rayon de 9 mètres) et sites universitaires (entrées, terrasses, patios, coursives, etc.).

Un mégot, Un cendrier, Pensez à le jeter dans un endroit approprié.





unige.ch/-/santepublique

SANTÉ AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT, PRÉVENTION, SÉCURITÉ





UNI SANS FUMÉE

CET ESPACE EST SANS FUMÉE

Sous l'impulsion du nouveau Règlement sur l'Interdiction de Fumer (RIF), une politique forte en matière de prévention et de lutte contre les addictions est appliquée par l'UNIGE.

Il est interdit de fumer à proximité des bâtiments (dans un rayon de 9 mètres) et sites universitaires (entrées, terrasses, patios, coursives, etc.).

Un mégot, Un cendrier, Pensez à le jeter dans un endroit approprié.





unige.ch/-/santepublique



